



COMMUNE DE CAMPÉNÉAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 11/05/2026

Reçu en préfecture le 11/05/2026

Publié le

ID : 056-215600321-20260507-2026_064-DE

Nombre de conseillers :
En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19

Le 7 mai 2026, le Conseil municipal de la Commune de Campénéac s'est réuni dans la salle du Conseil municipal sous la présidence de Hania RENAUDIE, Maire, suivant convocation transmise le mardi 28 avril 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : CAILLARD Estelle, DELAROCHE Alexandra, DRAGON Sandra, DUVAL Aurélien, GABARD Bruno, GOUPIL Evelyne, GRANDVALLET Chantal, GUERIN Quentin, LE MOIGNE Nolwenn, LEBORGNE Frédéric, NOËL Pierre, O Denis, PAISLEY Bernard, PONGERARD Pascale, REMY Louise, RENAUDIE Hania, WHITE Cécile

Excusé ayant donné procuration : DENIS Stéphane à REMY Louise, JUGEL Stéven à GABARD Bruno

Secrétaire de séance : WHITE Cécile

2026-064 - VALIDATION DE LA LISTE PROPOSÉE POUR LA DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (C.C.I.D.)

Rapporteur : GABARD Bruno

VU l'article 1650 du code général des impôts, qui prévoit la création d'une Commission Communale des Impôts Directs dans chaque commune ;

VU la nécessité d'assurer une représentation équilibrée des contribuables soumis aux différentes taxes directes locales (taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties, taxe d'habitation et cotisation foncière des entreprises) ;

VU la demande de la Direction Générale des Finances Publiques invitant la commune à proposer une liste de trente-deux contribuables en vue de la désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs pour la durée du mandat municipal ;

CONSIDÉRANT que la Commission Communale des Impôts Directs joue un rôle essentiel dans l'évaluation des bases d'imposition et la résolution des litiges entre l'administration fiscale et les contribuables ;

CONSIDÉRANT que cette Commission doit être renouvelée à la suite des dernières élections municipales afin d'assurer la continuité de son fonctionnement ;

CONSIDÉRANT que la liste proposée doit refléter la diversité des situations fiscales des contribuables de la Commune et garantir une représentation équitable des différentes catégories de taxes ;

CONSIDÉRANT la proposition de Madame le Maire visant à soumettre une liste de trente-deux personnes pour la désignation des membres titulaires et suppléants de la Commission ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1 : De proposer à la Direction Départementale des Finances Publiques du Morbihan la liste suivante de trente-deux contribuables en vue de la désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs :

Rang	Civilité	Nom	Prénom
1	M.	BOISBRAS	Paul
2	M.	CARO	Michel
3	M.	FLEURY	Michel
4	MME.	GRANDVALLET	Chantal
5	M.	CARUEL	Jacky
6	MME.	PICARD	Laurence
7	M.	EON	André
8	M.	NOUVEL	Gérard
9	M.	HEDAN	Bernard
10	M.	PONTGELARD	Francis
11	M.	MARTIN	Louis-Marie
12	M.	GABARD	Bruno
13	MME.	JUGEL	Bernadette
14	M.	PAISLEY	Bernard
15	M.	LARGEAU	Jean-Michel
16	M.	NOËL	Pierre
17	M.	EONO	Patrick

18	M.	LERAY	Joël
19	M.	ECORCHARD	Michel
20	M.	QUENDERFF	Jean-Pierre
21	M.	BROGARD	Marcel
22	M.	HISLER	Louis
23	MME.	MILOUX	Josiane
24	M.	HOMMETTE	Gérard
25	M.	COURTEL	Sylvain
26	M.	CHEFDOR	Maurice
27	M.	NEDELEC	Jacques
28	M.	GUEHO	Noël
29	M.	GUIL	André
30	M.	BEBIN	René
31	M.	MARION	Eugène
32	M.	LAUZEN	Gérard

Article 2 : De charger Madame le Maire ou son représentant de transmettre cette liste à la Direction Départementale des Finances Publiques du Morbihan pour désignation des membres titulaires et suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré le 7 mai 2026

Le président de séance,
Hania RENAUDIE, Maire



Le secrétaire de séance,
Cécile WHITE, 4ème adjointe au Maire

